



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

10 décembre 2018

Le CHRU de Tours parmi les 10 dispositifs nationaux de prise en charge du psycho-traumatisme

Dans le cadre de l'appel à projets pour la **désignation des 10 dispositifs de prise en charge globale du psycho-traumatisme** lancé en juin dernier à la suite de l'annonce du Président de la République du 25 novembre 2017, et pour lequel 45 dossiers avaient été présentés, le CHRU de Tours a été retenu par le jury national présidé par le Dr Henri Julien, membre de l'Académie de médecine et Président de la Société française de médecine de catastrophe, pour figurer dans la liste des 10 dispositifs.

Cette annonce est essentielle pour notre région Centre-Val de Loire dans la mesure où elle **consacre l'expertise du CHRU dans la prise en charge des psycho-traumatismes ; valorise l'efficacité du partenariat mené sur ce projet entre le CHRU de Tours et le CHR d'Orléans et enclenche une dynamique territoriale régionale**.

Une enveloppe de 400 000€ a ainsi été allouée pour ce projet. Celle-ci permet de financer essentiellement le **recrutement de personnels** (4 médecins dont un interne, 5 personnels soignants et administratifs), mais aussi le **loyer de la future unité tourangelle** ainsi que l'**organisation des actions territoriales de coordination et de formation des professionnels de terrain**.

Concrètement, ce projet se déclinera comme suit :

- la création d'une **unité de soins ambulatoires** en **2019** située dans le centre de l'agglomération de Tours et dotée de professionnels **formés** à la spécificité du psychotraumatisme (psychiatres, pédopsychiatres, psychologues, IDE), visant à accueillir et prendre en charge les enfants, adolescents et adultes, adressés par un professionnel ou sur demande directe du patient. Un accueil physique et téléphonique sera **garanti** aux horaires ouvrables, ainsi que des possibilités de consultation en **urgence**.
- Une **prise en charge globale** : médico-psychologique, somatique et sociale des victimes de psychotraumatismes, indépendamment de la nature du traumatisme vécu (physique ou psychique, résultat d'un accident, de violences, de maltraitance...) ou des populations concernées (enfants, adultes, civils, militaires, avec handicap, migrants, ...).
- Un nécessaire **travail en réseau** avec les différents acteurs concernés : services des urgences, services de psychiatrie, médecins généralistes, PMI, professionnels de la santé scolaire et universitaire, aide sociale à l'enfance, maisons des adolescents, associations d'aide aux victimes, foyers d'accueil, centres d'hébergement, dispositifs de prise en charge des migrants, établissements référents pour les enfants de retour de zones.
- En tant que **centre de ressource et d'expertise régional**, et en **collaboration étroite avec le CHR d'Orléans**, il reviendra au CHRU de Tours d'assurer un rôle d'animation des compétences sur le territoire régional : *sensibilisation au repérage systématique des violences et du*

psychotraumatisme ; *formation des professionnels de la psychiatrie et de la santé mentale* à la prise en charge du psychotraumatisme, de manière à *structurer un accès à une prise en charge du psychotraumatisme en proximité*, sur l'ensemble du territoire régional avec la mise en place de consultation spécialisée de recours sur Tours et Orléans en 2019, puis progressivement sur les 4 autres départements en 2020 et 2021.

Ce centre assurera un rôle de **recours et d'expertise** en apportant un soutien aux professionnels pour les situations les plus complexes grâce notamment à la mobilité des professionnels et aux outils de la télémédecine, en proposant des thérapeutiques et soins innovants et en développant la recherche dans le cadre du réseau national des dispositifs spécialisés dans la prise en charge des psychotraumatismes.

La reconnaissance et la concrétisation de ce projet permettra de garantir un accès effectif de la population à une prise en charge du psycho-traumatisme de qualité sur l'ensemble du territoire régional.

Contact :

Christophe LUGNOT, Chef de cabinet adjoint

Tél. : 02 38 77 39 26 – 07 62 90 90 52 / ars-centre-presse@ars.sante.fr